



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 Juin 2017

Le 16 Juin 2017 à 20 heures , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués , se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi , sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire

Présents : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mmes : COLLÉAUX Jeannine, LE POGAM Annie, MOYER Chantal, MM : CHEVALLIER Vincent, CROSNIER Michel, DELFOSSE Dominique, LEMAIRE Gwénaël, MORTREUIL Frédéric, PINET Yves, VERGEON Laurent

Excusés ayant donné procuration : Mme CHABAULT Fanny à Mme COLLÉAUX Jeannine, M. MARTINEZ Christophe à M. LEMAIRE Gwénaël

Absents : Mme FAURIAT Corinne, M. DANTON Jérémie

Secrétaire de séance : M. PINET Yves

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

- DAGUET TP:
 - extension de réseau et création de branchement eaux usées rue de la Rondellerie et rue du Trésor 16 600 € HT,
 - création de branchements AEP rue du Trésor 4 259,50 € HT.
- SARL LE JEUNE Michel:
 - remplacement du circulateur de la chaudière de la mairie 377,90 € TTC,
 - remplacement de l'échangeur à plaques, du vased'expansion et de la soupape de la chaudière de la mairie 494,15 € TTC.
- ETS RABOT FRERES:
 - remise en place du levier de traction de la tondeuse 101,69 € TTC,
 - remise en état de l'autoportée 471,26 € TTC.
- SARL C.R.A. THORIN Automobile, disques de frein avant et jeu de plaquette de frein du véhicule communal 264,70 €

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2017

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

042/2017 - Création d'un poste d'adjoint technique principal à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet: modification du tableau des effectifs.

Le Maire expose au Conseil Municipal:

- que les conditions statutaires d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe définies par le statut particulier du cadre d'emploi permettent à l'agent en poste de bénéficier d'un avancement de grade.

- qu'il convient en conséquence de modifier le tableau des effectifs en :

- 1) créant un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe à raison de 35/35ème,
- 2) supprimant le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe, préalablement créé.

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention:

- de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe à raison de 35/35ème
- de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe, préalablement créé.

Cette création interviendra à compter du 16 juin 2017.

043/2017 - Décision modificative n°1 au budget de l'assainissement collectif.

Il a été inscrit au budget du service de l'assainissement collectif la somme de 2 300 € pour le règlement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour l'exercice 2016. Or la facture s'élève à 2 310 €.

En conséquence le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes au budget du service de l'assainissement collectif:

Section de fonctionnement:

Dépenses:

Chapitre 11 charges à caractère général, article 61523 réseaux : diminution de 10 €

Chapitre 014 atténuation de produits, article 706129 reversement redevance pour modernisation des réseaux

de collecte : augmentation de 10 €

044/2017 - Position sur la réforme envisagée des rythmes scolaires pour la rentrée 2017 et modification du PEDT.

Le Ministre de l'Éducation Nationale a prévu des dispositions d'aménagement des rythmes scolaires dont l'objectif est de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires afin de répondre aux singularités du contexte local dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Par courrier du 9 juin 2017, le directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN) a indiqué aux maires que si un consensus entre le conseil d'école et la commune existe pour une autre organisation que l'actuelle, il pourrait être saisi pour solliciter une dérogation au cadre actuel éventuellement dès la rentrée 2017.

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa réunion du 12 juin 2017 le conseil d'école de Saunay a décidé à l'unanimité d'être volontaire pour obtenir dès la rentrée de septembre 2017 des nouveaux rythmes scolaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Le Maire propose au Conseil Municipal de revenir à la semaine de 4 jours, avec les horaires suivants pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi:

7h15 - 9h00 garderie périscolaire

9h00 - 12h00 enseignement

12h00 - 13h30 pause méridienne

13h30 - 16h30 enseignement

16h30 - 18h30 garderie périscolaire

Les TAP du vendredi après-midi confiés à l'UFCV seraient supprimés et l'ALSH confié également à l'UFCV serait ouvert toute la journée du mercredi.

A l'issue d'un large débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- vu le courrier du 9 juin 2017 du DASEN);
- vu la décision du conseil d'école du 12 juin 2017;
- vu la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2014 sur l'organisation du temps scolaire à Saunay;

- sollicite une dérogation à l'organisation actuelle dès la rentrée de septembre 2017 avec de nouveaux rythmes scolaires établis sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- décide que dans ce cas, en période scolaire, l'ALSH sera ouvert le mercredi toute la journée.

045/2017 - Demande d'autorisation de scolarisation à Saunay d'un enfant d'Autrèche.

Le Maire expose au Conseil qu'il a reçu une demande de dérogation pour scolarisation à l'école de Saunay d'un enfant domicilié à Autrèche dont l'assistante maternelle habite Saunay.

La commune d'Autrèche ne prendra pas en charge les frais de scolarité au cas où le Conseil Municipal de Saunay accepterait cette enfant dans son école.

L'avis du Conseil Municipal est demandé sur l'acceptation ou non de cet enfant à l'école de Saunay.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne à titre exceptionnel, un avis favorable à la scolarisation à l'école de Saunay, à partir de la rentrée de septembre 2017, de Léanne DESHAYES domiciliée à Autrèche, cet accord n'étant valable que pour les années scolaires où cet enfant est gardée par une assistante maternelle de Saunay.

046/2017 - Fixation de la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour la scolarisation d'enfants d'autres communes pour l'année scolaire 2017-2018.

Il convient de réactualiser les tarifs de participation pour la scolarisation à Saunay d'enfants d'autres communes à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

Le Maire présente au Conseil le coût de scolarisation à la charge de la commune, établi à partir du compte administratif 2016 des dépenses de fonctionnement. Celui-ci s'élève à **662 €** pour un élève en classe élémentaire et à **1 332 €** pour un élève en classe maternelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour l'année scolaire 2017/2018 le montant de la participation décidée lors du Conseil du 26 mai 2006 :

- à **662 € pour un élève de classe élémentaire,**
- à **1 332 € pour un élève de classe maternelle.**

047/2017 - Fixation des tarifs de la cantine et de la garderie périscolaires pour l'année 2017-2018.

Il est rappelé au Conseil que pour l'année scolaire 2016-2017, les tarifs facturés aux familles pour la cantine et la garderie sont :

Cantine : √ maternelles 3.22 € TTC
√ primaires 3.38 € TTC
√ adultes 4.10 € TTC

Garderie : √ demi-journée 1.44 € TTC
√ quart d'heure 0.31 € TTC

Il est proposé, pour l'année 2017-2018 de maintenir les tarifs maternelles et primaires 2016-2017 pour la cantine et pour la garderie périscolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2017-2018, pour la cantine et la garderie périscolaires soit :

Cantine : √ maternelles 3.22 € TTC
√ primaires 3.38 € TTC
√ adultes 4.10 € TTC

Garderie : √ demi-journée 1.44 € TTC
√ quart d'heure 0.31 € TTC

048/2017 - ALSH: période d'ouverture et fixation des tarifs pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Maire propose au conseil de se positionner, comme les années précédentes, sur les périodes de fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018 et sur la fixation des tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide que, pour l'année scolaire 2017-2018, l'ALSH sera ouvert:
 - une semaine aux vacances de Toussaint, du lundi 23 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017,
 - une semaine aux vacances de Février, du lundi 26 février 2018 au vendredi 2 mars 2018,
 - une semaine aux vacances de Pâques, du lundi 23 avril 2018 au vendredi 27 avril 2018,
 - trois semaines en Juillet, entre le lundi 9 juillet et le vendredi 27 juillet 2018
 - les mercredi en période scolaire,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre l'UFCV et le cahier des charges annexé, en application des articles 28, 29 et 30 du Code des Marchés Publics, s'agissant d'un marché de service.
- fixe les tarifs journaliers suivants, pour l'année scolaire 2017-2018 :

pour une journée:

- pour les enfants de la Commune et ceux des Communes riveraines scolarisés à Saunay:
 - 1% du quotient familial pour les quotients familiaux inférieurs 770 €
 - 1,20% du quotient familial pour les quotients familiaux supérieurs ou égaux à 771 €, avec un minimum de 3,5 € / jour et un maximum de 14 € / jour,
- pour les enfants d'autres Communes : 17 € / jour

pour une demi-journée:

- pour les enfants de la Commune et ceux des Communes riveraines scolarisés à Saunay:
 - 1% du quotient familial pour les quotients familiaux inférieurs 770 €
 - 1,20% du quotient familial pour les quotients familiaux supérieurs ou égaux à 771 €, avec un minimum de 3,5 € / jour et un maximum de 8 € / jour,
- pour les enfants d'autres Communes : 15 € / jour

Arrivée de Madame Fanny CHABAULT à 20h50.

049/2017 - Avis sur la proposition d'achat de la maison sise 16 rue des Écoles.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maison sise 16 rue des Écoles est à vendre et que son propriétaire a proposé à la commune de lui acheter 40 000 €.

Suite à cette proposition le Maire, Christophe MARTINEZ et Yves PINET ont visité les lieux en présence du propriétaire. Ils ont constaté que cette maison avait de gros défauts et que les travaux de confortation nécessaires excluaient son acquisition à ce prix.

Il est rappelé que la Commune possède une cave située sous cette maison. Celle-ci est implantée sur un terrain cadastré B474 d'une superficie de 240m².

Si la Commune achetait la maison pour un faible prix, elle la démolirait, dégageant ainsi le terrain à l'arrière de l'église en prolongement du terrain communal actuel.

Par ailleurs, le propriétaire de la maison possède également un terrain cadastré B 467 d'une superficie de 265m² jouxtant l'école et classé au PLU en espace réservé.

Après une large discussion, par 11 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de proposer une somme de 15 000 € pour l'acquisition des parcelles B474 et B 467, Chantal MOYER ne prenant pas part au vote.

Questions diverses:

- Conseil le 30 juin à 20h30 pour l'élection des délégués représentant la commune à l'élection sénatoriale du 24 septembre: 3 membres titulaires plus 3 membres suppléants
- Repas de fin d'année des anciens fixé au 25 novembre: Yves PINET doit contacter un musicien pour l'animation musicale
- A la rentrée scolaire nous accueillerons entre 78 et 80 enfants
- Cette année les photos d'école ont été organisées par les parents d'élèves
- Le conseil d'école demande des sèche mains pour les enfants
- Proposition antenne Free à la ferme des Châtaigniers
- Le petit Saunois est en cours de réalisation
- Yves PINET demande si il est possible à partir de 2018 d'organiser un thé dansant le troisième vendredi de chaque mois.
- Le colis des anciens a été commandé à intermarché
- Le centre aquatique: pas de date pour l'ouverture cependant le site informatique est ouvert

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22:10

Date des prochaines séances du Conseil Municipal les vendredis 21 juillet 2017, 15 septembre, 20 octobre, 17 novembre, 15 décembre 2017.